

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 5 février 2026

Salle Gaston Balande

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Nom du rapporteur :

Tony Loisel

Responsable de service :

Sylvie Brecl

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Jonathan COULANDREAU, M. Camille LAGRANGE, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Héléne RATA, M. Yan GENONET, Mme Héléne de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA DO, M. Jacques GAREL

Absents excusés et représentés :

Mme Laëticia BOURDIER donne pouvoir à Mme Estelle QUÉRÉ
M. Jean-François RABEAU donne pouvoir à M. Pierre CUCHET
Mme Laurence BOUVILLE donne pouvoir à Mme Nadine NIVault
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Tony LOISEL

Absent :

M. Vincent HEUSICOM
M. Olivier CALIX

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de la convocation : 28/01/2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 27

DÉLIBÉRATION N° 12**Présentation des décisions du Maire**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil municipal à déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

N° de la Décision	Objet de la décision
01_2026	Décision d'agir en justice en défense des intérêts de la commune devant le tribunal administratif - Affaire HEIKO.
02_2026	Attribution du marché d'extension des panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre technique municipal d'Aytré

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,
 - Prend acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe n°10 : Décisions du Maire

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire



Pierre Cuchet
Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.